

la publication qu'on attend de la Paix.

II. Dans l'attente de cette Paix qui est certaine par la bonne harmonie entre les augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon, qui est presentement sur un pied tel que, peut-être, on ne l'a pas encore vûë, on a sujet néanmoins d'être attentif sur ce qu'après la résolution prise par la Cour de ne point armer cette année par mer, Elle a envoyé des ordres dans tous les Ports du Royaume, d'équiper les Vaisseaux de guerre en état de servir, afin qu'ils puissent se rassembler au commencement de Juin, en cas de besoin. Comme l'Espagne, suivant tous les avis qu'on en reçoit, fait la même chose, & qu'il est sûr qu'on ne parle plus depuis quelque tems à Vienne d'une réduction des Troupes de l'Empereur, cela conduit de plus en plus à s'arrêter à une pareille conjoncture & à des reflexions.

III. Le mariage de Madame de France l'aînée avec le Prince Royal & Electoral de Saxe, n'est pas si douteux que celui de la seconde Archiduchesse avec l'Infant d'Espagne Don Carlos : On l'assure presentement plus que jamais, même qu'il sera publié immédiatement après la Paix, & que c'est là une négociation actuelle. On parle aussi publiquement à la Cour d'un mariage comme arrêté entre le Prince Xavier, fils puîné du Roi Auguste III. âgé de 6. ans avec la fille du Duc de Bouillon, à condition que l'Ayeul maternel de cette Princesse qui est le Prince Jacques Sobieski, lui assure tous les Biens en Pologne. Mademoiselle de Bouillon est âgée d'environ huit ans ; son mariage ayant lieu, elle sera envoyée cet Eté à Varsovie pour être élevée par la Reine sa future Belle-Mere.

IV. Depuis que la Paix est certaine, le Roi a